



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/190

Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon / CHRD et la société les films de la découverte pour la réalisation d'une œuvre documentaire "Le nerf de la guerre"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/190 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON / CHRD ET LA SOCIÉTÉ LES FILMS DE LA DÉCOUVERTE POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE DOCUMENTAIRE "LE NERF DE LA GUERRE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société *Les films de la découverte* produisent ou coproduisent régulièrement des programmes thématiques autour du patrimoine et de la mémoire.

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, spécialisé dans la période de la seconde guerre mondiale, et dépositaire d'un fonds documentaire important sur le sujet, a été sollicité par la société « les films de la découverte » pour intervenir en tant que coproducteur associé, dans la réalisation d'un documentaire de création en 2 parties, intitulé « le nerf de la guerre » et illustrant les principaux aspects de la pénurie alimentaire et les stratégies mise en œuvre par les français pour survivre pendant l'occupation.

Ce sujet est d'autant plus intéressant pour le CHRD qu'il entre en résonance avec diverses expositions récentes sur la vie quotidienne pendant la seconde guerre mondiale.

A ce titre, le CHRD fera un apport en industrie sous forme de recherches dans ses fonds et proposition d'une sélection documentaire. Ainsi que la mise à disposition d'images d'archives.

Cette coproduction permettra à la Ville de Lyon-CHRD de disposer d'un droit de regard sur cette œuvre audiovisuelle, d'en être copropriétaire et de percevoir des recettes sur ces ventes.

Le budget prévisionnel du documentaire s'élève à 175 255 euros HT.

Les apports de la société *Les films de la découverte* correspondent à la recherche de financements auprès des diffuseurs et du CNC, au contrat d'auteur signé avec l'Auteur-Réalisateur, à la production exécutive de l'œuvre multimédia et au personnel correspondant et à un apport à titre personnel à hauteur de 16 335 euros HT.

L'apport de la Ville de Lyon-CHRD consiste en la mise à disposition d'un agent pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire et la mise à disposition d'images d'archives, soit 8 000 euros d'apport en industrie.

Les recettes issues de la vente du documentaire seront partagées comme suit :

- pour Les films de la Découverte et les autres co-producteurs 95 % ;
- pour la Ville de Lyon – CHRD 5 %.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette coproduction.

Vu ladite convention de coproduction ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction entre la Ville de Lyon – CHRD et la société les films de la découverte pour la réalisation du film documentaire « le nerf de la guerre » est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites sur le programme COLLECCH nature M14 : 70688 - ligne de crédit 45203.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT